



Indemnisation suite a un crash d avion 2002

Par **samia**, le **26/10/2010** à **20:57**

Bonjour, VOILA JE SUIS UNE ALGERIENNE qui a été victime et rescapé d un crash d avion en 2002

L'avion effectuait un vol passager entre Le Caire (Egypte) et Tunis (Tunisie). Il s'écrasa lors de son approche sur l'aéroport de Tunis-Cathage (piste 11). Peu avant l'accident, le commandant de bord reporta des problèmes de train d'atterrissage. Il effectuait d'abord un passage à basse altitude au dessus de l'aéroport avant de tenter l'atterrissage. C'est durant l'approche pour l'atterrissage que l'avion s'écrasa. Les conditions météo n'étaient pas très bonnes, avec de fort vents et une visibilité de 5000 mètres. 14 des 62 personnes à bord ont été tuées. et suite a plusieurs tentative a travers un avocat egyptien et un autre tunisien installé en algerie je n ai eu aucune reponse et aucune indemnisation et je vous fait savoir que je me fais suivre par un psy... en plus d un avortement j aimerai savoir si j ai toujours droit a une indemnisation merci de me repondre

Par **Nto Nkama**, le **10/11/2010** à **18:57**

Bonsoir,

- De quelle compagnie aérienne s'agissait-il ?